

**CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 novembre 2020**

Objet : Evolution des modalités d'accès à BIP applicables à la convention avec la Cour des comptes pour l'accès à la Banque d'informations statutaires pour la gestion du personnel territorial (BIP)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 24 novembre deux mil vingt à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME, Monsieur Jacques Alain BENISTI, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick DE LA MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bernard FOISY, Madame Julie FOURNIER, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Igor SEMO, Madame Aurore THIROUX,

Avait donné procuration : Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Bernard FOISY, Madame Rahnia HAMA à Monsieur Anthony MANGIN, Madame Lamyra KIROUANI à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI,

Etaient absents et excusés : Madame, Nadège AZZAZ, Madame Jeanne BECART, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Frédéric MOLOSSI,

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES (en visioconférence), directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Aurore BARTHEL, directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et organismes paritaires, M. Xavier BASTARD, directeur général adjoint ressources et secrétaire général, M. Laurent SALLET, directeur de l'administration et des finances, M. Philippe CABOUL, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Evolution des modalités d'accès à BIP applicables à la convention avec la Cour des comptes pour l'accès à la Banque d'informations statutaires pour la gestion du personnel territorial (BIP)

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L. 113-5 et L.122-4,

Vu la délibération n° 2001.57 du 29 novembre 2001 fixant par convention les conditions de mise à disposition de la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales de la Cour des Comptes et des chambres régionales des comptes,

Vu la délibération n° 2004.46 du 25 novembre 2004 portant nouvelle convention pour l'accès à BIP (banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales) sur internet de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes,

Vu la délibération n° 2007.63 du 29 novembre 2007 portant nouvelle convention pour l'accès à BIP (banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales) sur internet de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes,

Vu la délibération n° 2010.63 du 29 novembre 2010 portant renouvellement de la convention avec la Cour des comptes pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP),

Vu la délibération n° 2011.40 du 20 juin 2011 approuvant un avenant à la convention annexée à la délibération no 2010.63 du 29 novembre 2010,

Vu la délibération n° 2013.54 du 23 septembre 2013 portant renouvellement de la convention avec la Cour des comptes pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP),

Vu la délibération n° 2016.55 du 26 septembre 2016 portant renouvellement de la convention avec la Cour des comptes pour l'accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP),

Vu la délibération n° 2019.48 portant renouvellement de la convention avec la Cour des Comptes pour l'accès à BIP, la banque d'informations statutaires pour la gestion du personnel territorial,

Considérant la mise en place d'un nouveau dispositif d'authentification des accès au site internet et applications du CIG petite couronne visant à sécuriser ces accès à compter du second trimestre 2021 sous réserve de disponibilité du service,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} - APPROUVE, à l'unanimité, les termes de l'avenant à la convention relatif aux nouvelles modalités d'accès à BIP applicables à la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes,

Article 2 - AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention.


Le Président,
Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne